

GUIDE POUR UNE DEMANDE DE PRESTATIONS

Procédure

1. Contactez si nécessaire l'un des centres de gestion des syndicats Unia et Syna ou de l'association professionnelle Cadres de la construction Suisse mentionnés aux pages 3 et 4 pour vous informer sur les prestations de la Fondation FAR. Les conseils et l'assistance pour remplir les formulaires ainsi que pour constituer le dossier nécessaire sont gratuits.

Les centres de gestion ne statuent pas sur les demandes de prestations. Le traitement des demandes et les décisions appartiennent à l'Office de paiement FAR. Les renseignements des centres de gestion sur les droits dans les cas individuels sont donnés sans garantie et ne préjugent pas de la décision de l'Office de paiement FAR.

2. Vérifiez votre situation personnelle et décidez ensuite si vous voulez soumettre une demande de prestations à la Fondation FAR.

Attention: La demande de prestations doit être déposée au plus tard 6 mois avant le 60e anniversaire, ou 6 mois avant le début désiré du versement de la rente auprès d'un centre de gestion des syndicats, auprès de de l'office de paiement ou auprès de l'office de gestion de la Fondation FAR. C'est à vous d'observer le délai.

Veillez transmettre votre demande par lettre recommandée. Pour des questions juridiques, nous ne pouvons accepter que les demandes de prestations dûment remplies, imprimées et signées et qui nous sont envoyées par courrier.

3. Informez votre employeur actuel et définissez avec lui la date définitive de votre départ au cas où votre demande est acceptée.

Attention: Vous ne devez en aucun cas démissionner ou donner votre accord pour la résiliation des rapports de travail à ce stade!

Demandez à votre employeur s'il est possible ou non de rester dans sa caisse de retraite en qualité de retraité FAR. S'il ne peut pas vous renseigner à ce sujet, adressez-vous directement à la caisse de retraite.

4. Rassemblez tous les documents nécessaires pour la demande de prestation (se référer à la liste au verso), remplissez le formulaire **Demande de prestations**. Vous recevrez un accusé de réception dès la réception de votre demande de prestations à l'Office de paiement FAR.
5. L'Office de paiement FAR examinera votre demande. En cas de renseignements incomplets, on vous demandera de les compléter. Si votre demande est acceptée, vous recevrez une décision précisant votre rente mensuelle, une éventuelle cotisation d'épargne LPP annuelle et les valeurs limites pour le revenu autorisé pendant la rente RA (une copie de cette décision sera adressée à votre employeur actuel).
6. Vous recevrez le formulaire de **Déclaration définitive** avec la décision. Lisez-le soigneusement, fixez définitivement la date de retraite et remplissez-le entièrement. Votre employeur devra confirmer la date de votre départ de l'entreprise sur le même formulaire. Si vous êtes au chômage, l'ORP doit confirmer votre radiation définitive. Aucun versement de rente n'est possible avant la réception de la demande définitive.
7. Renvoyez sans délai le formulaire Déclaration définitive et celui contenant vos indications sur le capital de prévoyance à l'Office de paiement FAR. Vous recevrez alors une confirmation écrite du début de la rente et des prestations FAR.

8. Les rentes sont versées avec valeur autour du 25 du mois de rente.
9. En cas de rejet de votre demande, vous pouvez faire examiner la décision par la Fondation FAR dans un délai de 30 jours.

Documents nécessaires pour l'examen de votre demande de prestations

1. Extrait du compte AVS individuel (regroupement de toutes les caisses gestionnaires de comptes) qui peut être demandé auprès de toute caisse de compensation et par Internet: www.ahv.ch.
2. Tous les décomptes de salaire de l'année en cours.
3. Les certificats de salaire (pour la déclaration d'impôts) des deux années d'activité précédente et un décompte de salaire de chacune de ces années indiquant le salaire mensuel ou horaire convenu.
4. Contrats ou certificats de travail des 25 dernières années (si disponibles).
5. Pour les périodes de chômage: Décisions et décomptes des caisses de chômage ainsi que certificats pour la déclaration d'impôts.
6. Décisions et décomptes concernant les prestations d'assurance en cours (indemnités journalières ou rentes AI).
7. Dernier certificat de prévoyance de votre caisse de retraite.

Ne nous envoyez pas de documents originaux mais des copies. L'Office de paiement FAR ne demandera les originaux qu'à titre exceptionnel.

Informations utiles

Les prestations de la Fondation FAR sont dans tous les cas subsidiaires aux autres prestations des assurances sociales (art. 18 Règlement RA). C'est-à-dire que les éventuelles indemnités journalières ou rentes AI seront déduites de votre rente RA. Le total des prestations ne doit en effet pas excéder la rente RA maximale.

Si vous êtes en incapacité de travail à 100 % en raison d'une maladie ou d'un accident au moment du début des prestations demandées et avez droit aux prestations de l'assurance maladie ou de la Suva, le début de la rente sera différé jusqu'à ce que

- étant donné que la rente transitoire est supérieure aux indemnités journalières
- une rente AI vous soit octroyée
- les indemnités journalières soient épuisées alors qu'aucune décision AI n'a encore été rendue.

La demande de prestations doit cependant dans tous les cas être déposée au moins six mois avant le début de la rente initialement prévu.

Adresses des centres de gestion des syndicats Unia, Syna et Cadres suisses de la construction

Veuillez trouver tous les centres de gestion aux pages 3 et 4 de ce guide.

Centres de gestion Unia

Canton	NPA	Localité	Rue	Téléphone
AG	5001	Aarau	Bachstrasse 43	0848 11 33 44
BE	3007	Berne	Monbijoustrasse 61	031 385 22 22
	2501	Bienne	Murtenstrasse 33	032 329 33 33
	3400	Burgdorf	Bahnhofstrasse 88	034 447 78 41
	4950	Huttwil	Walkestrasse 10	062 721 78 41
	4900	Langenthal	Bahnhofstrasse 30	062 787 78 41
	3350	Langnau i .E	Mühlegässli 1	034 402 78 41
	3601	Thun	Aarestrasse 40	033 225 30 20
BL	4410	Liestal	Poststrasse 5	0848 11 33 44
BS	4005	Bâle	Rebgasse 1, Postfach	0848 11 33 44
FR	1630	Bulle	Rue St. Denis 85	026 912 77 14
	1700	Fribourg	Route des Arsenaux 15	026 347 31 31
GE	1211	Genève	5, Chemin Surinam	022 949 12 00
GL	8750	Glarus	Gemeindehausplatz 3	055 640 68 68
GR	7002	Chur	Engadinstrasse 2	081 258 46 16
JU	2800	Delémont	19, Rue des Moulins	032 421 60 60
LU	6002	Luzern	St. Karlstrasse 21	041 249 93 00
NE	2301	La Chaux-de-Fonds	Av. Léopold-Robert 67	032 910 82 82
	2001	Neuchâtel	Av. de la Gare 3	032 729 30 29
SG	8640	Rapperswil	Obere Bahnhofstrasse 32a	055 214 22 44
	9000	St. Gallen	Lämmlibrunnenstrasse 41	071 227 25 70
SH	8201	Schaffhausen	Pfarrweg 1	052 630 25 10
SO	4600	Olten	Hauptgasse 33	062 287 41 50
	4501	Solothurn	Dornacherhof 11	032 626 36 26
SZ	8808	Pfäffikon SZ	Oberdorfstrasse 2	055 415 74 24
TG	8280	Kreuzlingen	Hauptstrasse 23	071 677 11 77
TI	6501	Bellinzona	Viale Stazione 33	091 821 10 40
	6710	Biasca	Via S. Franscini 14	091 862 12 44
	6600	Locarno	Via della Posta 8	091 735 35 80
	6908	Massagno	Via Genzana 2	091 961 83 83
VD	1002	Lausanne	Place de la Riponne 4	021 310 66 00
	1260	Nyon	Rue de la Morâche 3	022 994 88 44
	1800	Vevey	Grand- Place	021 925 20 40
	1401	Yverdon	Av. Haldimand 23	024 424 95 95
VS	1950	Sion	Rue de la Dent Blanche 9	027 322 60 48
ZG	6300	Zug	Metallstrasse 5	041 728 04 20
ZH	8952	Schlieren	Schulstrasse 2	043 444 80 90
	8610	Uster	Bahnstrasse 23	044 905 80 30
	8400	Winterthur	Lagerhausstrasse 6	052 260 04 44
	8004	Zürich	Stauffacherstrasse 60	044 296 18 18

Centres de gestion Syna

Canton	NPA	Localité	Rue	Téléphone
AG	5201	Brugg	Neumarkt 2	056 448 99 00
BE	3011	Berne	Neuengasse 39	031 311 45 40
BL	4410	Liestal	Kasernenstrasse 56	061 921 98 48
BS	4011	Bâle	Byfangweg 30	061 227 97 30
FR	1630	Bulle	Place du Tilleul 9	026 919 59 09
	1712	Tafers	Schwarzseestrasse 7	026 494 50 40
	1752	Villars-sur-Glâne	Route du Petit Moncor 1	026 409 78 20
GE	1211	Carouge	Rue Caroline 24	022 304 86 00
GR	7001	Chur	Steinbockstrasse 12	081 257 11 22
JU	2800	Delémont	Rue de l 'Avenir 2	032 421 35 45
LU	6005	Luzern	Obergrundstrasse 109	041 318 00 88
NE	2001	Neuchâtel	Rue St. Maurice 2	032 725 86 33
NW	6371	Stans	Bahnhofstrasse 3	041 610 61 35
SG	8640	Rapperswil	Alte Jonastrasse 10	055 221 80 90
	9001	St. Gallen	Kornhausstrasse 3	071 227 68 48
SO	4601	Olten	Römerstrasse 7	062 296 54 50
	4502	Solothurn	Lagerhausstrasse 1	032 622 24 54
UR	6460	Altdorf	Herrengasse 12	041 870 51 85
SZ	6431	Schwyz	Bahnhofstrasse 25	041 811 51 52
TG	8501	Frauenfeld	Freiestrasse 28	052 721 25 95
TI	6500	Bellinzona	Via Magoria 4	091 821 41 51
	6901	Lugano	Via Balestra 19	091 921 15 51
VD	1004	Lausanne	Rue du Valentin 18	021 323 4 4 15
VS	1920	Martigny	Rue des Finettes 22	027 722 85 65
	1870	Monthey	Rue Château-Vieux 5	024 475 71 71
	3960	Sierre	Rue Centrale 4	027 452 26 26
	1950	Sion	Rue Porte-Neuve 20	027 329 60 60
	3930	Visp	Kantonsstrasse 11	027 948 09 30
ZH	8048	Zürich	Albulastrasse 55	044 307 10 70

Centre de gestion Cadres suisses de la construction

NPA	Localité	Rue	Téléphone
4600	Olten	Rötzmattweg 87	062 205 55 00